



# VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers  
Canton de Bouloire

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014

CONVOCATION DU 7 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ  
Adjoints : M. Yves HERRAULT  
Mme Josiane ROTTIER

Mme Anne-Marie DELOUBES M. Gérard AMESLON  
M. Jean-Pierre HARASSE

Conseillers : Mme Chantal PASQUIER  
M. Christian MONCHÂTRE  
Mme Allison BOISLORET  
M. Régis PASQUIER  
Mme Gaëlle COTTEREAU

M. Philippe PAPILLON Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER  
Mme Isabelle GELINEAU M. Eric TROCHON  
M. Sylvère GIRAULT Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY  
Mme Geneviève COURONNE M. Jean-Marc PAINÉAU

Est élue secrétaire de séance : Mme Josiane ROTTIER

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 29 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

Il propose que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance :

- Feu d'artifice du 14 juillet
- Lotissement de la Petite Charmoie – Prix de vente des dernières parcelles suite au changement du taux de TVA

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

La question suivante est inscrite par :

- M. PAPILLON : prochaine réunion de la Communauté de Communes du Pays Bilurien

# **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS**

## **Chantiers en cours et à venir**

\* Travaux de réaménagement de la Rue Nationale entre Place du Château et Mairie

Les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et Téléphone conduits par le Département sont proches de leur fin. Le retrait des fils aériens a commencé.

\* Extension du réseau d'assainissement collectif route de la Butte : les travaux sont pratiquement terminés. Nous sommes en attente du branchement EDF prévu à la mi-Avril.

\* Clôture du parking de la Salle Polyvalente

Les travaux prévus sont terminés. Les services du Département nous ont demandé de procéder à quelques aménagements pour faciliter le stationnement des bus, notamment un traçage en épi. A la demande de la direction du Collège, nous avons demandé à la sté Renault de pratiquer une ouverture piétons dans la partie de la clôture qui fait face à la structure de l'ancien Mille-Clubs.

Suite à une question de Mme ASSE-ROTTIER, le Maire indique que la clé pour débloquer le portique est donnée aux organisateurs de manifestation pour permettre l'accès aux véhicules d'une hauteur supérieure à 2m. Ils doivent bien entendu prendre leurs précautions et demander la clef à l'avance.

\* Réfection base de la partie haute du clocher

Pour la remise en place des ardoises manquantes, nous attendons l'intervention de l'entreprise de L Véron.

\* Rénovation du Monument aux Morts : nous attendons la date d'intervention de l'entreprise de Mr Boisdieu, de la Flèche, pour un montant de 3.200€ environ.

\* Réfection muret devant Pizzeria : les travaux viennent d'être réalisés par Mr Gaudin. La pose à cet endroit de nouveaux potelets devrait permettre d'éviter à l'avenir ce type de dégradation.

\* Remplacement de la borne d'alimentation électrique dégradée par un automobiliste Place du Château. Citeos doit faire le nécessaire la semaine prochaine.

## **Rénovation du Gymnase phase 2**

Les travaux commenceront dès le lendemain du Festival de l'Accordéon le lundi 2 Juin et couvriront la période Juin-Juillet. Une réunion de préparation avec l'architecte et les entreprises est prévue le vendredi 25 Avril.

Il est rappelé que cette seconde tranche de travaux porte essentiellement sur

- la reprise de l'évacuation des eaux usées
- la mise en place d'un nouveau sol sportif
- la modernisation du système de chauffage
- la création d'un local technique
- la rénovation des toilettes situées à proximité du local de rangement avec création d'une cabine PMR
- la réfection des pieds de charpente extérieurs
- l'installation d'un système de contrôle et gestion des accès.

M. GIRAULT demande quel système va être installé pour l'accès au gymnase.

Le Maire répond que l'accès sera planifié à partir d'un logiciel installé à la Mairie en fonction des créneaux horaires d'occupation de la salle. Pour l'ouverture des portes, il n'y aura plus de clés mais un système de badges.

Se pose le problème selon M. GIRAULT des possibilités d'accès au gymnase pour les joueurs individuels de tennis. Le Maire indique que le règlement intérieur du gymnase a déjà diminué les possibilités d'accès pour les joueurs individuels de tennis puisque l'utilisation du Gymnase pendant les périodes n'est plus autorisée quand le recours à l'éclairage est nécessaire. Mais cette question trouvera sa solution quand le fonctionnement du système sera précisément défini.

Le montant des marchés de cette 2<sup>ème</sup> tranche est de 255.550€ dont 94.658€ pour le lot Chauffage-Ventilation et 73.392€ pour le sol sportif.

Au budget est inscrite une somme de 275.555€ car il faut aussi tenir compte des opérations complémentaires de peinture et de remplacement d'équipements sanitaires que nous voulons faire dans les vestiaires. Le Maire ajoute que ce montant comprend également de nouveaux panneaux de basket et de nouveaux panneaux de protection pour le tir à l'arc.

### **Réaménagement de la Rue Nationale (entre rue Saint-Julien et mairie)**

L'année 2014 sera donc celle de la mise au point du projet et du lancement de la consultation des entreprises. La maîtrise d'œuvre a été confiée par le conseil municipal au cabinet "Feuille à Feuille" de Tresson conjointement avec la Safège.

Les membres du Groupe de Travail vont être invités à une réunion de concertation préalable qui aura vraisemblablement lieu le jeudi 24 Avril.

Mme Caire prévoit d'être en mesure de nous présenter les esquisses dans la seconde quinzaine du mois de Mai.

Parallèlement, nous allons, en liaison avec le SIAEP, préparer la réalisation de la phase préalable de modernisation des réseaux AEP et Assainissement Collectif.

### **Diagnostic du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration**

Début 2013, une consultation d'entreprises spécialisées a été organisée et, en conclusion de cette consultation, le conseil municipal a décidé le 8 Avril 2013 de retenir la Société Audit-Environnement, basée à Couhé près de Poitiers, pour la réalisation de diagnostic pour un montant de 13.010€ HT (auquel s'est ajouté plus récemment un avenant d'un montant de 4.750€ HT), ce coût étant financé à 50% par une subvention de l'Agence de l'Eau.

L'audit comporte 4 phases.

Le Comité de Pilotage a été réuni le 31 Janvier dernier pour prendre connaissance de l'inventaire et de l'analyse du fonctionnement actuel.

La 2<sup>ème</sup> phase qui porte sur des campagnes de mesures de débits et de prélèvements est en cours.

La 3<sup>ème</sup> phase portera ensuite sur la localisation précise des sources d'apports et la 4<sup>ème</sup> sur les perspectives d'évolution et le programme des travaux suggérés.

### **Secteur des cours du Louvre et du Croissant**

Pour des raisons qui ont été maintes fois évoquées, nous devons nous attaquer au traitement de la situation actuelle de ce secteur qui est très dégradée.

Des décisions sont maintenant à prendre sur la situation de plusieurs bâtiments propriété de la commune et sur un réaménagement de cet espace qui comprend aussi des propriétés privées dont certaines sont dans un grand état de délabrement.

Dans un premier temps, nous avons demandé au CAUE de faire une étude et des propositions d'aménagement sur ce secteur.

Un Groupe de Travail et de Propositions va par ailleurs être constitué et une visite du secteur sera organisée.

Le Maire prend note de la demande de M. GIRAULT d'avoir un plan du secteur concerné avec l'indication des propriétés communales et des propriétés privées.

### **Dossier Pizzeria/Bergerie**

Le mandataire de justice Me Boudevin a rejeté toutes les créances que nous avons déclarées et notamment celle relative aux loyers impayés (8.000€ environ). Une nouvelle audience du Tribunal de Commerce est prévue demain mardi 15 Avril.

S'agissant des désordres occasionnés par l'entreprise à laquelle la sté Aipe avait confié la réalisation des travaux de la cuisine, nous attendons toujours le rapport définitif de l'expert.

Mme ASSE-ROTTIER demande s'il y a des offres de reprise pour ces restaurants.

Le Maire indique qu'il a reçu environ une dizaine de marques d'intérêt pour ces commerces, dont certaines étaient très sérieuses.

### **Réaménagement partie haute et extension du cimetière**

La Commission d'Appel d'Offres va être prochainement réunie pour examiner les propositions reçues des entreprises pour le programme de travaux prévu au cimetière.

Il s'agit à la fois

-de réaménager l'accès au cimetière dans sa partie haute avec notamment création d'une placette minérale  
-d'organiser l'évacuation du maximum d'eaux pluviales par la mise en place d'un caniveau qui les emmènera jusqu'à la rue St Julien

-de préparer une première phase d'installation de nouvelles tombes dans la partie du cimetière qui se trouve de l'autre côté de la ligne d'arbres avec création d'une allée d'accès en béton désactivé.

-d'installer des cavurnes pour proposer aux familles une nouvelle solution pour le dépôt des urnes.

Au budget d'investissement, l'opération a été retenue pour un coût de 78.500€.

### **Ancien terrain de camping**

Nous avons constaté fin Mars que le bâtiment de l'ancien terrain de camping avait fait l'objet d'une "visite" indésirable. Les portes de deux des locaux ont été fracturées. Dans ces deux locaux (toilettes et lavabos), la tuyauterie et la robinetterie ont été arrachées "sauvagement", entraînant la casse de deux urinoirs et de deux lavabos.

A l'extérieur, les robinets des bornes et des éviers ont été enlevés.

A court terme, nous allons prendre des mesures pour fermer les passages ouverts dans la clôture qui est elle-même en très mauvais état.

A moyen terme, il conviendra de travailler sur le devenir de ce terrain. A déjà été acté précédemment le fait d'y créer une aire de service pour les camping-cars. Mais la surface du terrain excède très largement le besoin et il conviendra aussi de se prononcer sur l'utilisation de la partie du terrain qui ne sera pas occupée par l'aire de service.

### **Personnel**

L'arrêt maladie de Mr Jeremy Paineau qui a commencé en octobre se prolonge. Pour assurer son remplacement, nous avons fait appel en dernier lieu à Mr Kevin Mary, de Thorigné, mais celui-ci va être engagé prochainement par la Communauté de Communes dans le cadre d'un contrat d'avenir. Nous recherchons donc une autre personne pour assurer ce remplacement.

### **Budget 2014**

Un exemplaire du budget général de la commune 2014 a été joint à la convocation.

Le Maire présente et commente une synthèse des chiffres de la section fonctionnement et de la section investissement.

### **Divers**

- Rue Almire Breteau : nous étions saisis de manière récurrente du fait que cette rue n'avait pas d'existence officielle, notamment dans les réseaux GPS. Après recherches, il apparaît que, lors de la réalisation de la Maison Médicale, la création de cette rue n'a pas fait l'objet des opérations administratives qui auraient été nécessaires, notamment bornage et officialisation du tracé de la nouvelle rue, transfert de la parcelle concernée du domaine privé de la commune au domaine public etc. Nous allons donc maintenant faire le nécessaire.

- Après l'installation d'un nouveau poste transformateur par ERDF rue du Collège, les travaux de démolition de l'ancien poste situé près des logements sociaux de la Mancelle d'Habitation ont commencé ce matin.

- Chiens en divagation : beaucoup de problèmes ces derniers temps. La responsable de la pension canine avec qui nous sommes en contrat a de plus en plus de difficultés à accueillir les gros chiens. Il nous faut donc réfléchir à une autre solution à moyen terme et nous regardons actuellement les pratiques des autres communes.

- Mme COTTEREAU souhaite savoir ce que va devenir la ligne d'arbres entre les 2 terrains de foot.  
Le Maire expose que cette haie est vieillissante et que le début de l'opération de taille de l'an dernier n'a pas été concluant. La solution serait peut-être de l'arracher totalement : un devis a été fait dans ce sens pour un coût d'environ 2 300 €, mais se pose ensuite la question du traitement et de la tenue du talus. Il ajoute que la haie sert de coupe-vent pour les matchs de foot.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

#### **01 - TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2014**

Le Maire indique que chaque année un programme de travaux est établi pour améliorer la voirie communale. En 2014, il est proposé de réaliser des travaux d'investissement pour un montant estimé à 63 300 € HT, soit 75 960 € TTC, comprenant le renforcement des voiries suivantes :

- Rue du Cheval Blanc (49 090 € HT)
- Rue du Verger (14 210 € HT).

A la demande de M. GIRAULT, le Maire donne des indications sur le cahier des charges pour ces travaux mais indique que celui-ci sera revu et précisé avec Mr Nivaut de la DDT avant que la consultation des entreprises ne soit lancée.

Pour la rue du Cheval Blanc, M. PAINÉAU fait observer que l'entreprise qui avait son activité à proximité est responsable d'une grande partie des dégradations occasionnées à la voirie et qu'elle devrait participer financièrement à sa réfection.

Le Maire répond qu'il ne faut pas se faire grande illusion sur la réponse susceptible d'être apportée à une telle question, d'autant que le chef d'entreprise pourra arguer du fait qu'il paie une taxe professionnelle.

M. PASQUIER ajoute qu'il aurait fallu refuser l'accès des poids-lourds à cette entreprise car la chaussée n'avait pas une structure adaptée aux manœuvres des camions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le programme des travaux de voirie pour 2014, pour un montant prévisionnel de 63 300 € HT,
- décide de lancer une procédure de consultation des entreprises selon une procédure adaptée,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à ces décisions, et notamment les marchés à intervenir avec les entreprises attributaires.

### **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

#### **➤ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2014**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les deux dossiers suivants qui répondent aux conditions pour pouvoir être présentés :

- Priorité 1 : Réfection et aménagement de la cour de l'école maternelle
- Priorité 2 : Extension du cimetière

#### **02 - REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la DETR pour la réfection et l'aménagement de la cour de l'école maternelle. Les travaux prévus comprennent la pose d'un nouveau revêtement sur une partie de la cour, l'acquisition et la pose d'un jeu multi-activités sur un sol amortissant, l'achat de mobilier

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat à hauteur de 40% du coût HT des travaux, sous réserve de constituer un dossier comprenant une délibération du Conseil Municipal.

Le coût estimé total de cette opération s'élève à 41 914 € HT, mais la DETR ne subventionne pas l'achat de mobilier. Le montant subventionnable pour la DETR s'élève donc à 38 811 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le projet de réfection et d'aménagement de la cour de l'école maternelle tel que présenté,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat, à hauteur de 40%, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2014,
- dit que cette opération est inscrite au Budget Primitif 2014 en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	
Réfection et aménagement de la cour de l'école maternelle	41 914
<b>TOTAL</b>	<b>41 914</b>

Recettes € HT	
DETR (40% de 38 811 €)	15 524
Conseil Général Sarthe CDL dotation de base	4 888
Commune	21 502
<b>TOTAL</b>	<b>41 914</b>

### 03 - EXTENSION DU CIMETIERE

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la DETR pour l'extension du cimetière. Le projet comprend le réaménagement de l'entrée côté rue de la Jugerie avec la gestion de l'évacuation des eaux pluviales, la création d'une nouvelle allée pour l'installation de nouvelles tombes, la mise en place de cavurnes, un aménagement paysager, le déplacement et l'aménagement d'un nouveau jardin du Souvenir.

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat à hauteur de 30% du coût HT des travaux, sous réserve de constituer un dossier comprenant une délibération du Conseil Municipal.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 77 528 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le projet d'extension du cimetière tel que présenté,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat, à hauteur de 30%, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2014,
- dit que cette opération est inscrite au Budget Primitif 2014 en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	
Extension du cimetière	77 528
<b>TOTAL</b>	<b>77 528</b>

Recettes € HT	
DETR (30%)	23 258
Commune	54 270
<b>TOTAL</b>	<b>77 528</b>

### 04 - RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS - SUBVENTION ONAC

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la rénovation du Monument aux Morts, situé dans le cimetière communal. Les travaux envisagés comprennent les opérations suivantes : lavage du monument, réfection des joints, peinture des lettres (environ 1 488), gravure et peinture de 50 lettres environ. Le coût de l'opération serait de 2 600 € HT et pourrait être réalisée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Il expose que cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Ministère de la Défense, par le biais de l'Office National des Anciens Combattants, à hauteur de 20% du montant des travaux, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le projet de rénovation du Monument aux Morts tel que présenté,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat, à hauteur de 20%,
- dit que cette opération est inscrite au Budget Primitif 2014 en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	
Rénovation du Monument aux Morts	2 600
<b>TOTAL</b>	<b>2 600</b>

Recettes € HT	
Etat (20%)	520
Commune	2 080
<b>TOTAL</b>	<b>2 600</b>

## **05 - LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL AU FOYER SOLEIL**

Le Maire rappelle aux membres présents que la Commune possède trois garages situés sur le site du Foyer Soleil au 29, rue du Collège. Un des garages est disponible actuellement. M. LHERMENIER Francis, qui habite 9 rue Georges Sand, est intéressé par la location de ce garage, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Le tarif de location s'élève à 28 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour la location d'un garage situé au Foyer Soleil à M. LHERMENIER Francis à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents, et notamment le bail, relatifs à cette décision.

## **06 - CONCERTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Le Maire expose aux conseillers présents que chaque année l'école primaire organise des concerts afin de présenter le travail effectué en chant au cours de l'année scolaire. En 2014, les concerts auront lieu les 23 et 27 mai prochain.

L'organisation de ces spectacles nécessite de prévoir l'embauche de 4 intermittents du spectacle rémunérés au cachet, pour les répétitions et les concerts.

L'enveloppe financière pour ces concerts s'élève à environ 1 450 € (cachets + charges sociales) représentant

- 3 cachets à 80 € net par concert, pour le batteur, le guitariste, le bassiste
- 1 cachet à 160 € net par concert pour le musicien coordonnateur des concerts.

Une convention sera signée entre la Commune et la Coopérative scolaire pour la répartition des charges, la contribution de la Commune s'élevant à 1 000 € pour ces 2 concerts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- décide d'embaucher 4 intermittents du spectacle pour les concerts de l'école primaire,
- donne son accord sur la rémunération au cachet des intermittents telle que présentée ci-dessus,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

## **07 - SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET INSTAURATION D'UNE PÉNALITÉ FINANCIÈRE POUR DÉGRADATIONS**

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur une nouvelle version du règlement de la salle polyvalente, suite à quelques ajouts ou précisions concernant la réservation de la vaisselle, l'entretien du parquet, l'utilisation de la nouvelle estrade... Ce projet de règlement a été envoyé à chaque conseiller avant la séance. Par ailleurs, face aux dégradations constatées occasionnellement lors de l'utilisation de la salle polyvalente, le Maire propose à l'assemblée d'instaurer une pénalité financière calculée sur une base forfaitaire de 50 €, à multiplier si nécessaire en fonction de l'importance des dégâts constatés. La caution de 500 € existant déjà actuellement pour les locations continuerait d'être demandée pour faire face aux dégradations plus importantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- instaure une pénalité financière calculée sur une base forfaitaire de 50 € pour les dégradations constatées lors de l'utilisation de la salle polyvalente,
- approuve le règlement modifié tel qu'il a été présenté lors de la séance,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

## **08 - FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET**

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société PYRO CONCEPT pour la mise en œuvre du feu d'artifice prévu le lundi 14 juillet 2014. La prestation présentée comprend la fourniture et la livraison de l'artifice, la fourniture des moyens techniques d'installation et de mise en œuvre, le tir et la sonorisation, pour un montant de 6 680 € TTC, identique à celui de 2013.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,
- accepte le devis de la société PYRO CONCEPT, pour le tir du feu d'artifice le 14 juillet prochain, pour un montant de 6 680 € TTC,
  - autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

## **09 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE**

### **PRIX DE VENTE DES DERNIERES PARCELLES SUITE AU CHANGEMENT DU TAUX DE TVA**

Le Maire indique à l'assemblée qu'il reste aujourd'hui 2 parcelles à vendre dans le lotissement communal de la Petite Charmoie :

- lot n° 17 – 572 m<sup>2</sup> - prix de vente : 23 500 € TTC
- lot n° 19 – 612 m<sup>2</sup> - prix de vente : 25 000 € TTC

Il explique que le changement du taux de TVA (porté de 19,6% à 20% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014) a une influence sur les prix de vente de ces terrains. Il propose de conserver les prix TTC fixés par le Conseil Municipal précédent et donc d'ajuster le prix HT.

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 12 avril 2006, 4 octobre 2010 et 6 mai 2013 fixant le prix de vente des terrains du lotissement communal de la Petite Charmoie,

Considérant que le lotissement de la Petite Charmoie a fait l'objet d'une option au régime du réel normal pour la taxe à la valeur ajoutée et qu'il convient d'établir des prix de vente hors taxes et hors frais, étant précisé que les acquéreurs devront s'acquitter en sus de la taxe sur la valeur ajoutée, des frais d'acquisition, d'enregistrement, de publication, etc ...

Considérant le changement du taux de TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal :

- fixe le prix de vente HT du lot n° 17 du lotissement de la Petite Charmoie à 19 747,10 €,
- fixe le prix de vente HT du lot n° 19 du lotissement de la Petite Charmoie à 21 008,55 €,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

## **2.3 POINTS DIVERS**

### **10 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS (MANDAT PRECEDENT)**

Le Maire indique aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal précédent lui avait délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Achat de 6 balconnières pour la place du Château auprès de DISCOUNT COLLECTIVITES pour 833 € HT,
  - \* Achat d'une perceuse-visseuse pour le Service Technique auprès de LANGUILLE pour 229,17 € HT,
  - \* Achat d'une affuteuse pour le Service Technique auprès de DISTRICO pour 124,17 € HT,
  - \* Achat d'une tondeuse pour le Service Technique auprès de DISTRICO pour 532,50 € HT,
  - \* Achat et pose d'un extincteur à l'église par SICLI pour 75 € HT,
  - \* Remplacement d'un mât accidenté d'éclairage public chemin du Dué par CITEOS pour 667 € HT,
  - \* Travaux de terrassement pour captage pluvial chemin de la Teillerie par CISSE pour 920,50 € HT.
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes : Néant

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.



## **11 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Maire informe les conseillers présents que le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses compétences au Maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le Conseil Municipal sur chaque demande. La loi liste 24 matières qui peuvent être déléguées par le Conseil Municipal. Le Maire doit rendre compte des décisions prises lors de chaque séance du Conseil Municipal.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser la bonne marche de l'administration communale,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour,

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire les compétences suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT,
- prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, dont le montant initial est inférieur à 90 000 € HT, et lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

## **12 - DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire indique à l'assemblée municipale que le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS doit être fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite de 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et d'un nombre égal de membres nommés par le Maire hors Conseil Municipal. Il précise que le Maire est Président de droit.

Mme GELINEAU est désignée comme assesseur pour le scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 8 membres du Conseil Municipal au CCAS de Bouloire,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à cette élection au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Une liste est candidate, dénommée Liste 1, et composée de : ROTTIER Josiane, DELOUBES Anne-Marie, PASQUIER Chantal, DUFOUR-BRAY Stéphanie, COURONNE Geneviève, BOISLORET Allison, GELINEAU Isabelle, PAINEAU Jean-Marc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19

A obtenu :

Liste 1                      dix-neuf voix    (19)

Compte tenu de cette élection, le Conseil Municipal de Bouloire sera représenté par ROTTIER Josiane, DELOUBES Anne-Marie, PASQUIER Chantal, DUFOUR-BRAY Stéphanie, COURONNE Geneviève, BOISLORET Allison, GELINEAU Isabelle et PAINEAU Jean-Marc, au Conseil d'Administration du CCAS.

Le Maire précise que, pour compléter le Conseil d'Administration du CCAS, il nommera par arrêté 8 autres membres (hors Conseil Municipal), parmi lesquels figureront notamment des représentants des associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion, des personnes âgées, des familles et des handicapés.

### **13 - DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BOULOIRE**

Mme GELINEAU est désignée comme assesseur pour le scrutin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2013 portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Bouloire,

Considérant qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants de la Commune au SIAEP,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à cette élection au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, d'abord pour les délégués titulaires et ensuite pour les délégués suppléants,

#### **♦ Délégués titulaires**

5 candidatures sont enregistrées pour les postes de titulaires : TROCHON Eric, HERRAULT Yves, AMESLON Gérard, MONCHÂTRE Christian, GIRAULT Sylvère

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ont obtenu :

TROCHON Eric	dix-neuf voix	(19)
HERRAULT Yves	dix-neuf voix	(19)
AMESLON Gérard	dix-neuf voix	(19)
MONCHÂTRE Christian	dix-neuf voix	(19)
GIRAULT Sylvère	dix-neuf voix	(19)

MM. TROCHON Eric, HERRAULT Yves, AMESLON Gérard, MONCHÂTRE Christian et GIRAULT Sylvère, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

#### **♦ Délégués suppléants**

5 candidatures sont enregistrées pour les postes de suppléants : HARASSE Jean-Pierre, PASQUIER Régis, PAINEAU Jean-Marc, PAPILLON Philippe, ASSE-ROTTIER Jocelyne

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ont obtenu :

HARASSE Jean-Pierre	dix-neuf voix	(19)
PASQUIER Régis	dix-neuf voix	(19)
PAINEAU Jean-Marc	dix-neuf voix	(19)
PAPILLON Philippe	dix-neuf voix	(19)
ASSE-ROTTIER Jocelyne	dix-neuf voix	(19)

MM. HARASSE Jean-Pierre, PASQUIER Régis, PAINEAU Jean-Marc, PAPILLON Philippe et Mme ASSE-ROTTIER Jocelyne, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

#### **14 – DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL – ORGANISMES DIVERS**

Le Maire invite le Conseil Municipal à désigner des délégués à différents organismes.

##### **\* COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué du Conseil Municipal au CNAS, organisme chargé de l'action sociale en faveur du personnel communal,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, désigne Mme ROTTIER Josiane comme représentante de la Commune au Comité National d'Action Sociale.

##### **\* AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE (ATESART)**

La SPL Agence des Territoires de la Sarthe a pour objet de proposer une offre de service d'ingénierie publique pour l'étude et/ou la réalisation de projets liés à l'aménagement et au développement du territoire des collectivités actionnaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Commune au sein de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale de la SPL,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, désigne M. AMESLON Gérard comme représentant de la Commune à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale de la SPL.

##### **\* INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE**

Cette institution gère les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La commune de Bouloire est concernée par le SAGE Huisne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Commune à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, désigne M. TROCHON Eric comme référent SAGE et interlocuteur de l'Institution et de la Commission Locale de l'Eau.

##### **\* COLLEGE GUILLAUME APOLLINAIRE – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au Conseil d'Administration du Collège de Bouloire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, désigne M. BOUCHÉ Jean-Marie et Mme COTTEREAU Gaëlle comme représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Collège de Bouloire.

##### **\* ECOLE PRIMAIRE RENE CASSIN ET ECOLE MATERNELLE SONIA DELAUNAY – CONSEILS D'ECOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner 1 représentant aux Conseils d'Ecole pour l'école élémentaire et pour l'école maternelle,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, désigne Mme DELOUBES Anne-Marie comme représentante de la Commune à chacun des deux Conseils d'Ecole de Bouloire.

##### **\* IME L'EVEIL – CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner 1 représentant au Conseil de la Vie Sociale de l'IME L'Eveil,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, désigne Mme ROTTIER Josiane comme représentante de la Commune à l'IME L'Eveil de Bouloire.





Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la liste suivante comprenant 32 personnes susceptibles de former la Commission Communale des Impôts Directs :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Au titre des taxes foncières</b> 4 à proposer pour 2 retenus	Eric Trochon Gilbert Papin Gérard Ameslon Isabelle Gelineau	Michel Croiseau Jacky Porte Sylvère Girault Gilles Durand
<b>Au titre de la Taxe d'Habitation</b> 6 à proposer pour 3 retenus	Jean-Pierre Harasse Michel Cholière Alain Boivin Anne-Marie Deloubes Jean-Marc Paineau Geneviève Couronne	Marie-France Turmeau Marinette Chéron Eliane Vérité Philippe Papillon Chantal Pasquier Olivier Douyère
<b>Au titre de la CFE</b> 4 à proposer pour 2 retenus	Franck Serveau Laurent Verron David Veaudecranne Christophe Bouet	Jean-Louis Ribémont Eric Mariette Anne-Marie Lambert Willy Pasquier
<b>Au titre des Commissaires domiciliés hors commune</b> 2 à proposer pour 1 retenu	Juan Salido Pascal Cisse	Jean-Claude Poupin Sylvia Chevereau-Guillochon

Le Conseil Municipal valide la liste de noms qui sera proposée à la Direction des services fiscaux.

### ➤ CREATION DE DEUX GROUPES DE TRAVAIL ET DE PROPOSITIONS ET D'UN COMITE DE PILOTAGE

Pour les travaux à venir, le Maire invite les conseillers présents à constituer

⇒ deux GTP concernant les dossiers suivants :

\* Aménagement de la rue Nationale entre la Mairie et la rue Saint Julien

Yves HERRAULT	Gérard AMESLON
Jean-Pierre HARASSE	Sylvère GIRAULT
Chantal PASQUIER	Jean-Marc PAINEAU
Jocelyne ASSE-ROTTIER	Régis PASQUIER
Eric TROCHON	

\* Traitement du secteur de la Cour du Croissant

Yves HERRAULT	Gérard AMESLON
Jean-Pierre HARASSE	Sylvère GIRAULT
Chantal PASQUIER	Jean-Marc PAINEAU
Jocelyne ASSE-ROTTIER	Régis PASQUIER
Allison BOISLORET	

⇒ un Comité de pilotage sur l'avenir de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement, suite à l'étude diagnostique en cours sur l'assainissement collectif :

Yves HERRAULT	Anne-Marie DELOUBES
Gérard AMESLON	Josiane ROTTIER
Jean-Pierre HARASSE	Sylvère GIRAULT
Jocelyne ASSE-ROTTIER	Eric TROCHON
Régis PASQUIER	

## ➤ ELECTIONS EUROPEENNES – BUREAU DE VOTE

Le Maire rappelle que les prochaines élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai prochain. Les élus sont invités à donner leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote pour une plage horaire de 2h30 entre 8h et 18h. Le dépouillement aura lieu à partir de 18h.

Le tableau finalisé du bureau de réception des votes sera adressé par mail aux conseillers municipaux.

## 3 - QUESTIONS DIVERSES

### \* Communauté de Communes du Pays Bilurien

M. PAILLON souhaite avoir des explications sur le déroulement des élections qui vont prochainement se dérouler au sein de la Communauté de Communes pour la nomination du président, des vice-présidents et du bureau, la mise en place des commissions.

Le Maire indique que la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 17 avril prochain et sera consacrée à ces élections. Auparavant, il indique qu'une réunion préparatoire va être organisée avec les maires des communes membres de la Communauté et qu'il souhaite également réunir les conseillers municipaux de Bouloire élus comme délégués à la Communauté de Communes.

Il ajoute que le 17 avril, il conviendra également de procéder à la nomination des délégués communautaires à certaines structures comme le SMIRGEOMES pour les ordures ménagères, le SMGV pour les gens du voyage, le Syndicat du Dué et du Narais...

Concernant les commissions, le Maire indique que ce point sera examiné lors d'une séance ultérieure du Conseil Communautaire, afin de tirer les conséquences par rapport aux commissions antérieures, certaines ayant bien fonctionné et d'autres non.

S'agissant de la composition du Bureau de la Communauté de Communes, le Maire explique que traditionnellement il est constitué des maires de chaque commune membre, avec en plus un délégué supplémentaire pour chacune des 2 communes les plus peuplées, soit Bouloire et Thorigné.

M. PAILLON indique qu'il est candidat au poste de délégué supplémentaire de Bouloire pour siéger au Bureau.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.**

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Josiane ROTTIER

Les Conseillers Municipaux